



PARCOURS SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVENTION

– Équipier Première Intervention –

Formation Initiale

PRATIQUE 60%
THÉORIE 40%



Pour contrer les risques d'incendie, au sein de votre entreprise, formez vos salariés à la lutte incendie et à la prévention incendie :

**Organisez,
Une session –EPI–**

leo@nord-synergie.com
maxence@nord-synergie.com



Formation Intra-entreprise
– une session personnalisée quand vous le souhaitez –



Formation Inter-entreprise
– que votre collaborateur, rejoigne une session déjà programmée –



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre à l'apprenant, de maîtriser les enjeux et compétences relatives à la **prévention** des **risques incendie** sur le lieu de travail en l'initiant à la maîtrise des extincteurs, aux procédures d'évacuation ainsi qu'aux **réactions à adopter** en cas de danger.

PUBLIC

Salariés souhaitant apprendre à maîtriser les enjeux et les cas pratique de la prévention au risque incendie.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- **Être capable de :**
 - tenir son rôle d'acteur de la prévention face au risque.
 - situer les risques relatifs face au feu
 - réagir de manière adaptée face au danger
 - maîtriser les connaissances relatives au triangle du feu
 - maîtriser les différents moyens d'extinction
 - savoir choisir et utiliser le meilleur extincteur
 - connaître sa place dans le processus d'évacuation des personnes
 - savoir alerter et initier l'évacuation
 - réagir avec sang froid et calme
 - connaître l'organisation des secours

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Supports de cours innovants, situations pratiques, approche personnalisée, immersion interactive.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis, en matière de sécurité incendie, n'est nécessaire à cette formation.

DURÉE

La formation initiale est d'une durée de 03 heures -1 demi-journée-.

EFFECTIF

Effectif minimum : 4 apprenants
Effectif maximum : 12 apprenants

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation.
Grille de compétences.

DÉLAIS ACCÈS

Pas de délais d'accès (intra)
10 jours ouvrés pour les autres sessions de formations planifiées à calendrier figé

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Une formation d'actualisation des compétences est recommandée tout les deux ans environ.



INTERVENANT
FORMATEUR DISPOSANT
D'UN PARCOURS PROFESSIONNEL DE
QUINZE ANNÉES EN SÉCURITÉ CIVILE
OU EN SÉCURITÉ INCENDIE.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE
UNE THÉORIE ADAPTÉE, POUR UNE
COMPRÉHENSION COMPLÈTE
UNE PRATIQUE PASSIONNANTE
POUR APPRENDRE.



DISPOSITIONS
DES CAS ET EXERCICES
PRATIQUES DE MISE EN
SITUATION,
EVALUATION FORMATIVE